



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2020

Délibération n° 24

Date de convocation
28.05.2020

Date d'affichage
28.05.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 35

votants : 35

Objet : Convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement Départemental (FSL) pour favoriser les aides en faveur des Combs-la-Villais

L'an deux mil vingt, le quatre juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Madame Marie-Martine SALLES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

CONSIDERANT que la commune souhaite poursuivre son adhésion au FSL afin d'aider les ménages en difficulté à leur accès ou à leur maintien dans le logement dans le parc privé ou social de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient donc de reconduire le partenariat de la commune avec le Département de Seine et Marne,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) ci-annexée avec le Département de Seine et Marne pour l'année 2020.

DIT que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 6 767 € soit 0.30 euros par habitant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2020

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 04 juin 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstention : -